

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Décembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation a porté particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'auto-évaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique¹ et remis à la Commission le 12 février 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis effectué une visite au Collège les 24 et 25 avril dernier². À cette occasion, ce dernier a pu rencontrer des personnes travaillant à la Direction des études, des membres du Comité d'auto-évaluation et du Comité de programme, des professeurs affectés au programme, que ce soit à Rouyn-Noranda, à Val-d'Or ou Amos, ainsi que des étudiants³. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme. Il décrit ensuite brièvement le processus d'auto-évaluation retenu par le Collège. Il expose pour chaque critère d'évaluation, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'auto-évaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Comme le précise le guide spécifique, les cinq critères retenus pour cette évaluation sont les suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Monsieur Louis Roy assumait la présidence du comité. Ce comité regroupait également monsieur Michel Boulet, professeur des sciences de la religion au Collège de l'Assomption, monsieur Georges Goulet, professeur des sciences de l'éducation à l'Université du Québec à Hull, ainsi que madame Carole Lanoville, professeure en sciences politiques au Collège de l'Outaouais. Pierre Côté, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Implanté au Cégep dès 1967, le programme de *Sciences humaines* accueillait en 1995 huit cent trente-neuf élèves inscrits à l'enseignement ordinaire dans l'ensemble des trois pavillons. Ces élèves se répartissaient ainsi : 56 % à Rouyn-Noranda, 25 % à Val-d'or et 19 % à Amos. Les élèves de ce programme forment environ le tiers de l'ensemble de la population étudiante du Cégep, bien que dans les pavillons de Val-d'Or et d'Amos, ils constituent 65 % de ceux et celles qui les fréquentent. Le programme comprend le profil *Individu*, offert dans les trois pavillons, le profil *Administration*, offert à Rouyn-Noranda et à Val-d'Or, ainsi que les profils *Société* et *Monde* présents uniquement à Rouyn-Noranda. Les cours sont dispensés par environ 45 professeurs, dont la plupart sont regroupés au sein des quatre départements suivants : psychologie, histoire et géographie, sciences sociales et administration. À noter que les départements regroupent les professeurs oeuvrant indifféremment dans l'un ou l'autre des pavillons. Par ailleurs, un Comité de programme a été mis en place en 1993.

Évaluation du programme

Le processus d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation transmis par le Campus contient l'information factuelle demandée, et il résulte d'une action concertée de la direction, du comité de programme et du personnel enseignant affecté aux *Sciences humaines*. Les professeurs concernés de Rouyn-Noranda, d'Amos et de Val-d'Or, y compris ceux qui dispensent des cours de mathématiques et d'administration, ont été associés à la collecte de données, et ils ont eu l'occasion de réagir à une version préliminaire du rapport, lors de deux demi-journées de travail. Parmi les membres du comité d'auto-évaluation mis en place, un professeur a bénéficié de mesures de dégrèvement, ce qui constitue une preuve notable de l'attention que le Cégep a accordé à cette opération.

Par ailleurs, le Collège aurait eu avantage à parfaire ses outils de collecte, que ce soit pour mieux saisir la réalité, pour faciliter une relance des répondants aux sondages, ou pour permettre une meilleure ventilation des données. Par exemple, les outils utilisés auraient pu être conçus non seulement pour saisir la perception des répondants, mais également pour vérifier la réalité. Autre exemple portant sur ces outils, le fait de mieux anticiper le traitement des données aurait pu conduire à une meilleure formulation de certaines questions, et vraisemblablement, à renforcer l'analyse des constats en faisant intervenir des facteurs comme le profil de formation ou le site d'enseignement. Ces problèmes méthodologiques ont limité substantiellement l'analyse et l'interprétation des données qui auraient pu être accomplies. Il est éloquent d'ailleurs, qu'à plusieurs reprises dans son rapport d'auto-évaluation, le Cégep s'avoue impuissant à expliquer tel ou tel phénomène, ce qui indubitablement freine la poursuite de sa réflexion. De plus, il aurait été avantageux d'effectuer un retour plus exhaustif sur les résultats de l'auto-évaluation auprès des professeurs, de manière à ce que ces derniers se les approprient mieux. Enfin, la contribution des membres du comité de programme aurait pu être exploitée davantage pour donner suite à cette opération, et permettre à celle-ci d'atteindre plus amplement son premier objectif, qui est d'améliorer le programme.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

Plusieurs faits démontrent que le Cégep se soucie de la cohérence du programme. Une réflexion sur les objectifs du programme a été effectuée puisque le Cégep met volontairement un accent particulier, pour certains cours, sur le développement de l'esprit scientifique et critique ou sur celui du sens éthique, ou encore sur le développement de l'autonomie et de la responsabilité. La rédaction de plans de cours communs est aussi une initiative qui traduit bien le degré de cohérence atteint; elle mériterait d'être étendue au-delà des deux seuls cours qu'elle touche présentement : *Méthodes quantitatives en sciences humaines* et *Économie globale*. L'instauration d'un comité programme, tant par sa composition que par le mandat qui lui est confié, est également prometteur pour opérationnaliser l'approche programme.

Sous d'autres aspects, cependant, la cohérence paraît plus problématique. Premièrement, mis à part la volonté de donner à tout élève de la région la possibilité de s'inscrire au Cégep, ce dernier ne semble pas avoir adopté un projet éducatif formel, sur lequel pourrait prendre assise la cohérence du programme. Deuxièmement, le sondage effectué auprès des professeurs indique qu'une proportion de 52 % d'entre eux disent bien connaître les objectifs du programme, et 60 % affirment qu'ils savent à quels objectifs du programme correspondent les cours qu'ils dispensent. Bien que ces résultats puissent être interprétés comme reflétant les progrès accomplis au regard d'une situation antérieure, force est de constater qu'ils devraient être plus élevés, surtout si l'on tient compte de la place capitale qu'occupe le personnel enseignant dans la mise en oeuvre d'un programme. Considérant le travail réalisé, la Commission *suggère* de poursuivre l'appropriation des objectifs du programme par les enseignants, de telle sorte qu'ils soient mieux en mesure d'en établir les liens avec les cours qu'ils dispensent et, qu'en conséquence, la perception du programme, considéré comme un ensemble structuré, soit plus manifeste chez les élèves. Troisièmement, l'objectif 3.3 du

programme, qui porte sur la maîtrise de la langue seconde, n'est couvert par aucun cours; la Commission invite le Cégep à le prendre en compte dorénavant, comme celui-ci l'annonce d'ailleurs, et à porter attention à ce que les textes considérés pour atteindre cet objectif soient issus des Sciences humaines. Quatrièmement, le cours *Introduction à la psychologie* étant dispensé par plus d'un professeur, les différentes versions de celui-ci ne sont pas reliées aux mêmes objectifs de programme; c'est là une situation qui pose un problème d'équivalence de contenu et qui est susceptible de soulever également un problème d'équité dans les exigences demandées aux élèves. La Commission note que des lacunes dans les ressources matérielles des pavillons, telle l'inexistence d'un laboratoire, peuvent expliquer en partie pourquoi certains objectifs du cours n'y sont pas poursuivis.

La séquence des cours est apparue à la Commission comme étant logique et propre à favoriser un apprentissage progressif. En outre, le fait d'avoir déterminé pour la majorité des disciplines un cours préalable, atteste le souci du Cégep pour définir cette séquence. Toutefois, que seulement 20 % des élèves suivent réellement les cours prévus dans les différents profils, remet en question la séquence suivie et questionne sérieusement le fondement des profils. En fait, la Commission considère que les différences entre les trois profils autres que celui d'administration sont souvent artificielles; plusieurs personnes rencontrées au moment de la visite sont également de cet avis. Nonobstant la présentation dans le rapport d'auto-évaluation de «fils conducteurs qui sous-tendent la composition de chacun des profils» (p. 15-16), et nonobstant le principe d'inclure trois disciplines dans un profil, ce sont très souvent les mêmes disciplines, voire les mêmes cours, qui apparaissent dans chacun d'eux. De plus, que les élèves des divers profils soient souvent regroupés dans les mêmes cours ne facilite pas le caractère propre de chacun des profils. Enfin, comme l'indique le rapport d'auto-évaluation, les profils actuels ne font pas encore l'unanimité parmi les personnes qui les mettent en oeuvre. On ne s'étonnera pas alors du comportement des élèves; comment respecteraient-ils l'intégrité du profil choisi, si ce qui les distingue est peu visible? La Commission *suggère* au Cégep de poursuivre sa réflexion sur les profils en vue de mieux les définir et de les rendre plus significatifs aux yeux des élèves, et au besoin, de les modifier et d'abaisser leur nombre.

La charge de travail exigée dans les différents cours du tronc commun paraît adéquate. À tout le moins, dans un sondage, malgré quelques variations d'un cours à l'autre, les élèves et les diplômés s'en sont déclarés satisfaits. Toutefois, comme le mentionne le rapport d'auto-évaluation, il s'agit là de perceptions qui ne peuvent pas être comparées aux exigences demandées, car certains plans de cours ne les mentionnent pas. Aussi paraît-il important à la Commission que chaque plan de cours indique explicitement les exigences du cours, comme le prévoit d'ailleurs l'article 3.6 de la

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Par ailleurs, toujours en ce qui concerne les cours du tronc commun, la Commission a été étonnée du nombre d'évaluations sommatives, et tout particulièrement de la place tenue par les examens; il peut s'élever jusqu'à douze, y compris les «contrôles», les «exercices», les «présentations orales» et les «travaux» réalisés individuellement ou en équipe. Sans doute qu'une telle pratique évaluative évite que l'élève soit gravement pénalisé par un échec, mais est-ce que cela favorise vraiment la réussite? L'élève n'a-t-il pas plutôt le sentiment d'être en situation continue de stress, sans compter, par ailleurs, que la tâche de correction des professeurs s'en trouve substantiellement alourdie. La Commission *suggère* au Cégep d'examiner l'impact du nombre d'évaluations sommatives, et entre autres celui des examens, en envisageant la possibilité d'accorder plus de place à l'évaluation formative. D'autres considérations sur l'évaluation des apprentissages seront formulées dans la section portant sur l'efficacité du programme.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

L'exposé magistral informel est la méthode d'enseignement la plus largement utilisée; selon l'information contenue dans le rapport d'auto-évaluation, les professeurs font appel plus occasionnellement à des méthodes actives comme *le travail dirigé ou l'atelier, l'étude de cas et l'apprentissage par résolution de problèmes*. Le choix des méthodes d'enseignement repose, dans la plupart des cas, sur une décision individuelle des professeurs, bien que ci et là une mise en commun existe. À ce sujet, il est à signaler qu'en méthodes quantitatives un ouvrage écrit par deux professeurs a été couronné du *Prix du Ministre*. Mais l'inexistence d'une véritable réflexion collective à ce propos n'est sans doute pas étrangère au fait que le Cégep se déclare impuissant à démontrer que les méthodes utilisées favorisent l'atteinte des objectifs. En outre, que le Cégep dise peu connaître ce qui caractérise les élèves du programme, mis à part la faiblesse des résultats du secondaire, et l'incertitude pour plusieurs du choix d'orientation, ne facilite pas l'adaptation des méthodes pédagogiques. Aussi, la Commission *suggère* d'assurer la diversification de méthodes pédagogiques adaptées aux différents groupes d'élèves du programme, ce qui demande, préalablement, une meilleure connaissance de leurs particularités. En outre, le comité de coordination

du programme pourrait apporter un concours appréciable en initiant une réflexion collective sur les méthodes d'enseignement.

Au regard de l'aide à l'apprentissage, le rapport d'auto-évaluation mentionne que depuis le début de la présente décennie, diverses mesures ont été prises pour dépister les élèves du Cégep ayant des difficultés d'apprentissage, pour leur faire connaître les services d'aide et pour leur offrir un soutien. Entre autres choses, à l'automne 1994, une session d'accueil et d'intégration comportant trois cours outils a été proposée aux élèves ayant obtenu une cote finale au secondaire inférieure à 65, soit une centaine de personnes. La mise en place de cette session ayant été coûteuse, et son succès moins sensible que prévu, elle a été réduite, en 1995, à un seul cours outil. Il existe également, à Rouyn-Noranda et dans chacun des deux autres pavillons, un centre d'aide en français, pour lequel les élèves rencontrés par le Comité visiteur ont exprimé une satisfaction indiscutable. Au cours de la présente année, pour les élèves de Sciences humaines inscrits à Rouyn-Noranda, le comité de coordination du programme a instauré un projet de soutien selon la formule du tutorat. La Commission invite le Cégep à effectuer, au moment opportun, un bilan de cette initiative, comme de tout autre projet d'aide mis en place, pour en évaluer l'impact. La Commission s'interroge, par ailleurs, sur le soutien apporté par l'aide pédagogique individuel au pavillon d'Amos, puisque celui-ci n'est disponible qu'un seul jour par semaine.

La qualité de la disponibilité du personnel enseignant pour assurer un encadrement des élèves en dehors des heures de cours diffère selon les sites de formation. À Rouyn-Noranda, les professeurs doivent assurer dix heures de présence à leur bureau réparties sur au moins trois demi-journées. Les élèves rencontrés lors de la visite ont été unanimes à déclarer la disponibilité comme étant un point fort du programme, mis à part la dispersion des bureaux des professeurs qu'ils critiquent. En outre, des élèves ont mentionné que certains plans de cours indiquent le nom d'autres professeurs que le leur, auprès desquels ils peuvent avoir recours pour demander de l'aide. Par ailleurs, que des professeurs de géographie, et d'autres du comité de programme, aient organisé plusieurs conférences sur différents thèmes attenants au programme démontre que la disponibilité des professeurs dépasse de loin le support individuel, et contribue à faciliter l'intégration des apprentissages. Dans les deux pavillons de Val-d'Or et d'Amos, mais encore plus particulièrement à Amos, la situation prête davantage à la critique. Une bonne partie de l'enseignement y est dispensé par des professeurs de Rouyn-Noranda qui doivent se déplacer; le temps qu'ils peuvent consacrer à la disponibilité est alors moindre, et ne coïncide pas toujours avec l'horaire des élèves. La Commission *suggère* au Cégep de trouver un aménagement qui y assure une meilleure disponibilité des professeurs.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

Le programme de *Sciences humaines* est dispensé par plus d'une quarantaine de professeurs. Le rapport d'auto-évaluation montre bien que le corps professoral présente des caractéristiques différentes selon les trois sites de formation. Alors qu'au total vingt-six professeurs sont affectés à Rouyn-Noranda, dix le sont à Val-d'Or et cinq à Amos. Les pavillons de ces deux dernières villes accueillent davantage de professeurs non permanents, plus jeunes, et ayant un nombre d'années moins élevé d'expérience, mais détenant toutefois en proportion plus grande un diplôme de second cycle. Nonobstant ces différences, dans l'ensemble, il est apparu à la Commission que les ressources professorales sont suffisantes, et leur qualification adéquate; les élèves rencontrés l'ont confirmé. Elle note aussi avec intérêt que les professeurs qui ont enseigné les deux cours de méthodologie en 1994-1995 avaient préalablement suivi une formation spécifique dans le cadre du programme PERFORMA.

Bien qu'il n'existe pas de critères reconnus officiellement pour faciliter la répartition des cours entre les professeurs, la Commission constate que cette opération se déroule en recherchant le consensus. Elle déplore néanmoins que l'enseignement dans les pavillons détienne ordinairement le statut de «complément de tâche» pour les professeurs de Rouyn-Noranda, qui le considèrent assez largement comme une source d'embarras et de difficultés supplémentaires.

Le fait d'accorder une grande importance au perfectionnement pédagogique est un élément positif de la mise en oeuvre du programme, surtout, comme le mentionne le rapport d'auto-évaluation, qu'au moment de l'engagement, peu de professeurs possèdent des qualifications de cette nature. Il en va autrement du perfectionnement disciplinaire, où des contraintes financières, dues à la distance à considérer, limitent considérablement les possibilités. La Commission se demande si des aménagements pourraient être conclus avec l'Université du Québec, plus particulièrement en ce qui a trait à la formation sur mesure. Des programmes courts, voire tout simplement des cours, ou une mise à jour sur un aspect particulier, pourraient-ils être mis en place, à la demande du Cégep, même s'ils ne sont pas sanctionnés par un diplôme? De plus, à moins que ce ne soit déjà le cas, les professeurs pourraient peut-être tirer quelques avantages du fait d'être membre d'une association

professionnelle. Dans les pavillons de Val-d'Or et d'Amos, la Commission observe que les possibilités d'obtenir un perfectionnement sont encore plus limitées.

Le Cégep annonce que sa nouvelle *Politique de gestion des ressources humaines* regroupera les volets du perfectionnement et de l'évaluation du personnel enseignant. À propos de cette évaluation, le Cégep avait déjà élaboré, et mis en application, une *Politique de probation des enseignants*, sur laquelle, toutefois, les professeurs ont exprimé dans un sondage un taux de satisfaction très partagé. Le Cégep aurait avantage à continuer ses efforts pour une meilleure adhésion des professeurs à la mise en oeuvre de sa nouvelle politique.

La qualité des locaux n'a pas été retenue comme un critère explicite dans la présente évaluation, mais la Commission tient à signaler le caractère remarquable des locaux mis à la disposition des élèves inscrits au programme à Rouyn-Noranda. Plus particulièrement, elle se doit de souligner l'aménagement d'un laboratoire d'informatique qui regroupe deux salles, l'une de seize appareils et l'autre de quatre, réservées exclusivement aux élèves du programme et la mise en place du *Centre de documentation et d'apprentissage de Sciences humaines*, où des équipes peuvent se regrouper autour de tables, consulter des revues et des ouvrages de base en Sciences humaines et avoir accès directement à la bibliothèque et au centre d'aide en français. En outre, la richesse et l'aménagement de la bibliothèque sont exceptionnels; il s'agit de collections communes au Cégep et à l'Université du Québec, le lieu tire profit d'un éclairage naturel, et plusieurs petites salles de travail sont situées sur son pourtour. Dans les autres pavillons, le Cégep a particulièrement porté attention à maintenir un lien étroit avec la bibliothèque de Rouyn-Noranda, de telle sorte que les besoins des élèves peuvent être satisfaits avec célérité. Toutefois, mis à part cet aspect, les ressources matérielles y paraissent notablement moins abondantes, et cela, surtout au pavillon d'Amos. Dans ce dernier, par exemple, les élèves ne peuvent pas bénéficier de micro-ordinateur, sauf à la bibliothèque, alors qu'à Val-d'Or, il y en a huit, partagés néanmoins avec les élèves de *Techniques de bureau* et de la formation continue. Il est donc moins facile, aux élèves d'Amos et de Val-d'Or, comparativement à ceux de Rouyn-Noranda, d'apprendre la maîtrise de logiciels. Les propos recueillis auprès des professeurs indiquent bien cet écart dans le partage des ressources.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* prévoit des mécanismes rigoureux pour s'assurer de la qualité de l'évaluation des apprentissages; songeons plus particulièrement à l'examen des plans de cours effectué par le département (art. 3.1.3), au bilan qu'adresse celui-ci au directeur des études sur l'application du plan cadre de cours et sur la PIEA (art. 3.1.3), ainsi qu'au bilan global déposé annuellement par ce directeur à la Commission des études sur l'application de la PIEA (art. 3.1.6). Ces mécanismes, toutefois, comme le mentionne le rapport d'auto-évaluation, n'étaient pas appliqués en 1994-1995. Leur mise en place à partir de l'automne 1995 devrait normalement parfaire les pratiques évaluatives.

La PIEA, telle qu'elle se présente, offre une certaine latitude dans l'interprétation de plusieurs règles, prévoyant, à juste titre, qu'elle doit être appliquée dans des contextes variés, et qu'alors, les départements ont la possibilité d'élaborer une politique départementale d'évaluation des apprentissages pour les préciser. En ce qui a trait au programme de *Sciences humaines*, deux des quatre départements concernés ont rédigé une politique qui leur est propre, celui d'histoire et de géographie, de même que celui de psychologie et des sciences de la religion. Si les autres départements concernés élaboraient eux aussi une politique départementale, ou si, à plus forte raison, tous les enseignants du programme s'entendaient sur une politique commune, l'application des normes et des règles d'évaluation apparaîtraient moins arbitraire, et plus équitable d'une situation à l'autre. Le comité de coordination du programme pourrait jouer un rôle important à cet effet, dans l'explicitation de la PIEA.

Par ailleurs, la Commission a analysé plus en détail les plans de cours et les instruments d'évaluation relatifs aux cours *Économie globale* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. En ce qui concerne le cours *Économie globale*, les trois cas soumis présentent une qualité inégale. Dans l'un d'eux, les objectifs prévus au plan de cours sont conformes à ceux énoncés par le Ministère, et ils visent même des habiletés de niveau supérieur, comme le développement de l'esprit critique, mais dans les deux autres cas, le contenu des objectifs pourrait être plus explicite, et certains objectifs énoncés par le Ministère ne sont pas pris en compte. Les évaluations sommatives sont variées dans deux cas, mais elles le sont peu dans le troisième. Enfin, dans deux cas, les évaluations auraient avantage à accorder plus d'attention à l'analyse, ainsi qu'aux modèles ou à la méthodologie propre à la science économique, et plus particulièrement, dans un cas, les exigences devraient être plus rigoureuses. En ce qui concerne le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, il existe moins de différence à propos de la qualité des documents qui s'y rapportent. Les cinq plans de cours présentés constituent, dans l'ensemble, de bons guides pour les étudiants. Les évaluations sommatives sont diversifiées, pertinentes et

adéquates à l'ordre d'enseignement collégial, sans compter qu'elles indiquent un grand souci de vérifier l'atteinte des objectifs.

Compte tenu des différences entre les cas qui viennent d'être relevés et de l'action envisagée inscrite au rapport d'auto-évaluation,

la Commission recommande au Cégep de poursuivre la mise en place des mécanismes prévus pour s'assurer de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et de mieux faire préciser les normes et les règles départementales qui en découlent.

La Commission prend note que le taux de réussite des cours est habituellement supérieur, ou à tout le moins égal, à la moyenne provinciale. Il ne serait pas dénué d'intérêt que le Cégep cherche une explication à ce phénomène, surtout, comme il le déclare lui-même, qu'une bonne proportion d'élèves obtiennent une cote faible au secondaire. Le taux de persévérance, pour sa part, est à la baisse; ainsi, le taux de réinscription au troisième semestre passe de 67 % qu'il était en 1991, à 55 % en 1993. L'idée présentée lors de la visite d'identifier et de mieux encadrer les élèves qui sont «sur le bord» de la réussite, est sans nul doute une piste prometteuse pour augmenter la diplomation, car celle-ci décroît elle aussi sensiblement; alors que 35 % des élèves de la cohorte de type «A» de 1991 diplôment après les deux années prévues, ce taux n'est plus que de 26 % pour la cohorte suivante. Bien qu'un certain nombre d'hypothèses aient été avancées informellement lors de la visite pour expliquer l'évolution des taux de réussite, de persévérance, et de diplomation, la Commission invite le Cégep à pousser plus avant l'analyse qui peut en être faite, en mettant éventuellement à profit une réflexion en département ou en comité de programme.

Tel qu'il est indiqué dans le rapport d'auto-évaluation, l'activité d'intégration a été mise en place pour la première fois à l'hiver 1996, bien qu'une expérience restreinte avait été faite en ce sens dès l'hiver 1993. La Commission ne peut donc, pas plus que le Cégep, en évaluer à ce moment-ci la pertinence et la valeur. Toutefois, en se basant sur l'information recueillie lors de la visite, elle formule les commentaires suivants. D'une part, il est intéressant d'avoir tenté de regrouper le plus de disciplines possibles dans cette activité, et d'avoir réussi à motiver les élèves par les formules du portfolio et du montage vidéo. D'autre part, cependant, la Commission invite le Cégep à renforcer la signification de l'activité d'intégration auprès des élèves, car ils ne voient pas tous le sens de cette activité, certains déclarant même ne pas en éprouver le besoin pour établir les liens entre les diverses disciplines du programme.

La Commission prend note que les résultats obtenus au test de français ministériel se situent en deçà de la moyenne provinciale, et que selon le Cégep, il en a toujours été ainsi. Il est dramatique que dans un tel contexte, les restrictions budgétaires prévues pour l'an prochain pourraient conduire à la fermeture des centres d'aide en français. S'il devait en être ainsi, la Commission invite le Cégep à identifier une formule alternative, car manifestement il y a là un besoin des élèves qui doit être pris en considération. En outre, du fait que les résultats obtenus par les élèves diffèrent sensiblement selon les trois sites d'enseignement, le Cégep pourrait analyser ce phénomène, pour savoir ce qui peut l'expliquer.

La Commission constate également que le sondage effectué auprès des diplômés révèle que ces derniers se montrent satisfaits de l'utilité de la formation reçue au regard de la poursuite d'études universitaires.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme. Plus précisément, la Commission formule ici des commentaires sur le comité de coordination du programme de *Sciences humaines*, le pavillon d'Amos, et la connaissance de l'effectif du programme.

La mise sur pied d'un comité de coordination du programme est assurément un des éléments forts de la mise en oeuvre de celui-ci. Le fait d'avoir intégré au comité un professeur de chacun des départements concernés par les Sciences humaines, y compris celui d'administration, deux professeurs affectés aux cours de méthodologie, le coordonnateur au développement pédagogique, l'aide pédagogique individuel, ainsi que deux élèves délégués, indique bien le souci du Cégep de situer les travaux du comité sous la bannière de la concertation. Comme l'atteste le rapport d'auto-évaluation et de nombreux commentaires recueillis lors de la visite, ce comité a fait avancer le partage d'une vision du programme par l'ensemble des personnes que concerne sa mise en oeuvre, sans compter qu'il a joué un rôle d'initiateur dans plusieurs dossiers, comme l'élaboration de plans de cours cadre ou l'instauration d'un dialogue avec l'Université pour éviter le recoupement de contenu de cours. D'autres pas restent néanmoins à franchir pour que l'approche programme soit un fait accompli. Bien que les professeurs apprécient leur autonomie vis-à-vis de la pédagogie, un meilleur soutien, davantage d'encouragements et une plus grande initiative de la part de la direction serait souhaitable. Par exemple, le rôle du comité de programme devrait être soustrait du flottement qui

transparaît, notamment, dans l'énoncé de son mandat. Ainsi, ce comité doit voir à «l'harmonisation des contenus des cours des disciplines du programme» (art. 2.5), mais tout en respectant les responsabilités et les fonctions des assemblées départementales (art. 3.1); sans affirmer qu'il y ait là contradiction entre ces articles, une clarification du statut du comité aiderait vraisemblablement à mieux les interpréter. Autre exemple, il semble bien que tout ce bouillonnement suscité par les travaux du comité de programme n'ait pas réussi à féconder, aussi bien qu'à Rouyn-Noranda, la réflexion sur la formation dispensée dans les deux autres pavillons. Un effort supplémentaire devrait donc être fait en ce sens.

Concernant le pavillon d'Amos, la Commission s'interroge sur la qualité de la formation au regard des deux autres sites de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or. Nonobstant la bonne volonté des professeurs qui y enseignent, la Commission croit qu'il s'agit là du parent pauvre du Cégep. D'une part, les services ou les ressources matérielles paraissent minimales, compte tenu, entre autres, du nombre d'élèves. D'autre part, le programme évolue dans la dispersion et l'isolement; peu d'occasions permettent en effet de créer des mises en commun et une coordination pédagogique du programme. Considérant cet état de fait,

la Commission recommande au Cégep de porter une attention toute spéciale au développement du programme dispensé au pavillon d'Amos, d'en améliorer la coordination et d'y offrir les ressources appropriées.

Ces problèmes affectent moins le pavillon de Val-d'Or. Le nombre d'élèves explique sans doute l'offre de services plus soutenus et l'existence de ressources matérielles plus importantes. L'équipe professorale qui est plus nombreuse et stable concourt à assurer une meilleure cohésion du programme. En outre, quelques professeurs se consultent pour établir leur plan de cours, et travaillent même à définir l'approche par compétences.

Il appert, à la lecture du rapport d'auto-évaluation, que les caractéristiques des élèves des Sciences humaines, leurs besoins et leur cheminement scolaire sont peu connus. Cette méconnaissance, la Commission la considère comme un problème de fond, puisqu'elle entraîne un tâtonnement dans plusieurs dimensions de la mise en oeuvre du programme; que l'on songe notamment, au choix de méthodes pédagogiques appropriées, à l'adaptation des services d'aide et de soutien, ainsi qu'à l'amélioration des taux de réussite et de persévérance. C'est pourquoi,

la Commission recommande au Cégep de prendre les moyens qu'il considérera les plus appropriés pour recueillir plus systématiquement des données tant quantitatives que qualitatives permettant de mieux connaître les élèves inscrits dans les Sciences humaines.

Une telle information aiderait non seulement à mieux circonscrire et à mieux interpréter des phénomènes ponctuels comme les changements de programme ou l'abandon des études, mais elle est susceptible de renforcer les bases sur lesquelles appuyer les décisions concernant la mise en oeuvre du programme. La *Politique institutionnelle d'évaluation de programmes* qui est en voie d'élaboration devrait d'ailleurs conduire le Cégep à suivre de manière plus continue et plus précise les élèves qu'il accueille.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue est de qualité. Ce programme compte en effet plusieurs éléments positifs. De toute évidence, peuvent être regroupés sous cette rubrique, les diverses mesures de soutien pour venir en aide aux élèves, les qualifications du personnel enseignant, la disponibilité des professeurs à Rouyn-Noranda, le perfectionnement pédagogique suivi par plusieurs professeurs, la qualité des ressources et des locaux mis à la disposition des élèves de Rouyn-Noranda, les taux de réussite des cours, et tout particulièrement le travail accompli par le comité de coordination du programme.

La Commission constate néanmoins que sur quelques points essentiels, le programme devrait être amélioré, voire corrigé. C'est pourquoi elle formule des recommandations sur les points suivants :

- È Poursuivre la mise en place des moyens prévus pour s'assurer de l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*.
- È Porter une attention au développement du programme dispensé au pavillon d'Amos.
- È Mieux connaître les caractéristiques, les besoins et le cheminement des élèves du programme.

Mis à part ces points qui font l'objet de recommandations, la Commission énonce également cinq suggestions, soit, de poursuivre l'appropriation des objectifs du programme par le personnel enseignant, de mieux définir les profils de formation, d'examiner l'impact du nombre d'évaluations sommatives, d'assurer la diversification des méthodes pédagogiques tout en les adaptant mieux aux élèves, et de favoriser une disponibilité adéquate des professeurs de Rouyn-Noranda qui vont enseigner dans les pavillons de Val-d'Or et d'Amos.

La prise en compte des suggestions et des autres remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à parfaire la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* offert au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les suites de l'évaluation

Dans une lettre datée du 17 octobre 1996, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue transmettait une réaction sur son rapport d'examen. Au-delà des remarques qui amènent quelques précisions au rapport, la Commission prend note du *Plan de travail* du Comité de programme de Sciences humaines pour l'année 1996-1997 qui est annexé. Ce document indique que le Cégep a entrepris plusieurs actions pour améliorer la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines*.

- La rédaction de deux plans cadres de cours est annoncée, et au sujet de la prise en considération de l'objectif 3.3 du programme, le plan de travail prévoit établir une concertation avec le département de Langues secondes et préciser la contribution des cours disciplinaires à l'amélioration de l'anglais.
- À propos de l'encadrement des élèves, cinq mesures d'aide à la réussite, regroupées dans un projet-pilote, sont inscrites au plan de travail. Celles-ci concernent le tutorat, un cours portant sur les *Techniques d'apprentissage*, la formation de groupe-classe, un horaire particulier relatif aux cours *Méthodologie de la recherche* et *Démarche d'intégration*, de même, éventuellement, que le parrainage par des étudiants. Le tutorat comprend plusieurs dépistages consécutifs ainsi qu'un suivi approprié, et même la nomination d'un professeur responsable de l'ensemble des activités. Mis à part ces cinq mesures d'aide, le Cégep a renforcé l'encadrement des élèves aux pavillons de Val-d'Or et d'Amos, puisqu'un conseiller d'orientation s'est ajouté à l'aide pédagogique individuel. Celui-ci dispense de l'information scolaire et professionnelle, à raison de trois jours à Val-d'Or et de deux jours à Amos.
- Considérant la gestion du programme, le Cégep entend améliorer la coordination entre ses trois pavillons. Il s'agit là, d'ailleurs, d'une des orientations générales du plan du Comité de programme. La Commission note qu'un laboratoire d'informatique comportant seize postes de travail a déjà été aménagé au pavillon d'Amos.
- Plusieurs autres éléments du *Plan de travail* confirment le fait que le Cégep s'est engagé dans l'affermissement de l'approche programme. D'ailleurs, les orientations générales qui ouvrent ce document l'indiquent clairement, que ce soit, par un renforcement de la concertation pédagogique ou du sentiment d'appartenance au programme, ou encore par l'amélioration de la qualité des relations entre les différents intervenants.

Toutes ces orientations et ces actions devraient permettre de bonifier la mise en oeuvre du programme. La Commission s'attend à recevoir au moment approprié un rapport de suivi faisant état des progrès réalisés au regard des recommandations du présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Jacques L'Écuyer, président